

Panel Eligibility Report and Recommendation Approved by Board: DRC – Private Sector Development and Competitiveness Project

Washington DC April 30, 2010 – On April 19, 2010, the World Bank Board of Executive Directors approved the Recommendation of the Inspection Panel to provide a period of additional time for Bank Management to implement a proposed action plan and strategy to address concerns of affected people raised in three separate Requests for Inspection relating to the DRC – Private Sector Development and Competitiveness Project, and for the Panel to report back to the Board on progress in implementing these actions by February 2011. At that time, which follows the issuance of Management’s own report on progress in implementation, the Panel will determine whether to recommend an investigation into the matters raised by the Requests.

The Requests for Inspection submitted to the Panel state a number of claims relating to policy non-compliance and harm resulting from a World Bank financed project that involved retrenchment of many thousands of workers in several State-owned enterprises in DRC. In its Report and Recommendation to the Board, the Panel concluded that Management’s Second Response to the Requests was very constructive in the sense that it contains an action plan, a strategy to support the Government of DRC in its reform of public enterprises, and lessons learned in the context of this Project. The action plan and the strategy have direct implications for the Requesters, as they contain elements (a conflict resolution mechanism, a certification of the social debt per enterprise and per employee, and reform of the national pension scheme) that seem to be aimed at resolving the issues raised by the Requesters.

The Panel also concluded that since the proposed actions will take additional time to be fully operational, it was appropriate for the Panel to wait until some progress is seen in order to issue an opinion on the effectiveness of the measures. The Panel also pointed out that Bank Management had indicated to the Panel its commitment to report back to the Board of Executive Directors on progress on the implementation of the action plan and strategy by February of 2011. As a result of the present decision, the Panel remains in the eligibility phase of its process, and has made no definitive determinations regarding issues of compliance and harm raised in the Requests.

The documents relating to these Requests, including the Requests, the Bank Management Responses, and the Panel’s Eligibility Reports, can be found at the following [link](#).

Le Rapport d'éligibilité et la recommandation du Panel approuvés par le Conseil: RDC – Projet compétitivité et développement du secteur privé

Washington DC le 30 Avril 2010 – Le 19 Avril 2010, le Conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé la recommandation du Panel d'inspection de prévoir une période de temps supplémentaire pour que la Direction de la Banque mette en œuvre un plan d'action et une stratégie proposés pour répondre aux préoccupations des personnes-affectées qui sont soulevées en trois Requêtes pour inspection distinctes et relative au RDC – Projet compétitivité et développement du secteur privé, et pour que le Panel fasse un rapport au Conseil sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces actions d'ici Février 2011. Just après, suivant la publication du rapport de la Direction de la Banque sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre, le Panel déterminera s'il convient de recommander une enquête sur les questions soulevées par les Requêtes.

Les Requêtes d'inspection présentées au Panel soulèvent un certain nombre de revendications de non-conformité aux politiques de la Banque et de dommage résultant d'un projet financé par la Banque mondiale qui a abouti à la réduction de plusieurs milliers de travailleurs de l'effectif de plusieurs entreprises publiques en RDC. Dans son rapport et sa recommandation au Conseil d'administration, le Panel a conclu que la seconde réponse de la Direction, relatives aux Requêtes, a été très constructive dans le sens où elle contient un plan d'action, une stratégie visant à soutenir le gouvernement de la RDC dans sa réforme des entreprises publiques, et des leçons apprises dans le cadre de ce projet. Le plan d'action et la stratégie ont des implications directes pour les Requérants, puisqu'ils contiennent des éléments qui semblent être destinées à résoudre les questions que les Requérants ont soulevées (un mécanisme de résolution des conflits, une certification de la dette sociale par entreprise et par salarié, et la réforme du régime national de retraite).

Le Panel a également conclu que, puisque les mesures proposées prendront du temps pour être pleinement opérationnelles, il était approprié pour le Panel d'attendre voire quelques progrès en vue d'émettre un avis sur l'efficacité de ces mesures. Le Panel a également souligné que la Direction de la banque a indiqué au Panel son engagement à rapporter au Conseil d'administration les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et de la stratégie d'ici Février 2011.

Suite à la présente décision, le Panel reste dans la phase d'éligibilité de son processus, et n'a émis aucune décision définitive concernant les questions de conformité et du dommage soulevés par les Requêtes.

Les documents relatifs à ces Requêtes, y compris les Requêtes, les Réponses de la Direction de la banque et les Rapports d'éligibilité du Panel, peuvent être consultée au [lien](#) suivant.